

Annexe au Règlement Intérieur de l'Association Implic'Action

Charte de fonctionnement des Groupes Régionaux

La création de Groupes Régionaux est fondamentale pour le bon fonctionnement réseau de l'Association Implic'Action.

Le fonctionnement de ces groupes s'appuie d'abord sur l'investissement des Implic'Actifs et dépend surtout des talents d'animateurs de ces derniers, de leur expérience en Ressources Humaines et de la disponibilité qu'ils peuvent dégager au profit de l'association. Mais le succès des Groupes Régionaux doit beaucoup à la participation active des implic'Acteurs eux-mêmes qui, étant les premiers concernés, doivent prendre une part active au fonctionnement du groupe.

Dans un but de cohérence et d'efficacité, il a été jugé utile que des règles de fonctionnement communes et certaines bonnes pratiques, tirées de l'expérience des années précédentes et validées par le Conseil d'Administration de l'association, soient mises en place.

C'est la raison d'être de la présente charte. Elle devra servir de guide aux équipes qui animent et animeront les Groupes Régionaux.

1/. Qu'appelle-t-on « Groupe Régional » ?

Un « Groupe Régional » est constitué lorsqu'une équipe d'Implic'Actifs se déclare prête à prendre en charge l'animation d'un secteur ou d'une région géographique donné(e), sous réserve qu'un besoin réel portant sur un effectif suffisant d'Implic'Acteurs soit identifié. L'implantation des Groupes Régionaux n'est pas nécessairement plaquée sur l'organisation des régions administratives françaises, même si cela peut sembler commode, notamment dans les relations avec les organisations institutionnelles, consulaires, paritaires et autres.

Les critères principaux qui doivent présider à la création d'un Groupe Régional d'Implic'Action sont :

- La présence et la volonté d'une équipe d'animation,
- Un besoin clairement identifié (notamment en nombre de bénéficiaires),
- Un bassin d'emploi d'une certaine importance en nombre d'entreprises et en dynamisme,
- Un secteur géographique pas trop étendu pour permettre aux membres de se réunir périodiquement sans avoir à effectuer des déplacements trop importants. A cet égard, on peut imaginer un Groupe Régional, comportant plusieurs pôles secondaires fondés sur les principaux bassins d'emploi dans lesquels se répartissent les implic'atifs et implic'acteurs de la région.¹

¹ A titre d'exemple : Le groupe Midi-Pyrénées pourrait avoir plusieurs pôles : Montauban, Saint-Gaudens, Albi, Cahors, ...

2/. Représentation des Groupes Régionaux au sein du Conseil d'Administration.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que chacun des Groupes Régionaux soit représenté au sein du Conseil d'Administration.

3/. L'équipe d'animation :

Un Groupe Régional doit comprendre au moins deux animateurs qui ont franchi avec succès le cap de la reconversion (ce sont donc des Implic'actifs). Il peut néanmoins dans un premier temps fonctionner avec un seul animateur.

Les animateurs des Groupes Régionaux doivent être adhérents d'Implic'Action. L'animateur principal doit avoir rencontré au moins une fois les membres du bureau national et avoir participé à quelques rencontres réseau avant de démarrer l'animation.

Dès que possible, il y a tout intérêt à ce que l'équipe d'animation s'étoffe. Outre une plus grande ouverture aux idées des membres, cette équipe élargie permettra une répartition des charges sur plusieurs personnes et donc un allègement pour chacune.

4/. Le Président Régional²

L'animateur principal du Groupe Régional d'Implic'Action prend le nom de « Président Régional ». Il a qualité pour entrer en contact avec les organismes publics et privés régionaux, susceptibles d'appuyer l'action de l'Association et de l'aider dans le développement de son réseau. Il se tient en relation étroite avec le coordonnateur des Groupes régionaux appartenant au Conseil d'Administration d'Implic'Action, afin de relayer dans les deux sens toutes les informations importantes.

Sur les documents officiels ou plaquette, sur le site internet www.implicaction.eu , l'organigramme de l'Association devra mentionner l'identité des animateurs de groupes régionaux.

5/. Les Activités des Groupes Régionaux :

Les activités des Groupes Régionaux sont décidées et organisées à l'initiative des animateurs régionaux, dont l'objectif est de répondre en priorité aux besoins exprimés par les membres adhérents. Tout ne peut être réalisé immédiatement : la montée en puissance doit donc être progressive.

Les activités des Groupes Régionaux doivent s'inscrire dans le cadre de **l'Objet** de l'association Implic'Action. Elles en respectent les statuts ainsi que le règlement intérieur.

Les Groupes Régionaux s'efforcent, dans la mesure de leurs moyens, de mettre en œuvre les actions et activités éventuellement préconisées par le Conseil d'Administration et de participer aux initiatives nationales qui sont décidées par lui s'il y a lieu.

² L'expérience montre que le titre de Président est souvent utilisé en Région dans les associations et clubs d'entreprises locales. Il donne du poids et de la représentativité à l'intéressé et l'Association.

Ces activités comportent généralement (non exhaustif) :

- l'animation du groupe régional (LinkedIn et/ou www.implicaction.eu)
- l'organisation de réunions périodiques, visant à créer du lien entre les membres dans la convivialité et autour d'un thème répondant aux besoins des membres,
- la mise en place de groupes de travail ad hoc,
- la désignation de référents-métiers,
- l'organisation d'actions spécifiques répondant aux besoins propres des « implic'acteurs » (speed-dating, simulation d'entretien, visites d'entreprises, rencontres avec un grand témoin, organisation de conférences ou d'événements en partenariat ou non avec d'autres associations ou organismes orientés vers l'Emploi ou l'Entreprise),
- La mise en place d'actions de communication visant à faire connaître Implic'Action,
- des petits-déjeuners ou afterworks,
-

En vue de pouvoir apporter l'aide, l'information et les contacts souhaités aux adhérents d'Implic'Action³, les animateurs du Groupe Régional se doivent de bien connaître le ou les bassins locaux d'emploi de leur région au travers de leurs acteurs ou décideurs (inventaire des documentations et sites internet économiques locaux, rapprochement entre réseaux locaux, invitations de représentants locaux de domaines d'activité majeurs, contacts avec autorités régionales de type MEDEF, Chambres régionales, etc...) sans toutefois négliger toute ouverture éventuelle au niveau national.

6/. Répartition des rôles au sein de l'équipe d'animation régionale

Afin de faire participer le maximum de membres en gagnant en efficacité, et en complément des référents métiers, des fonctions spécifiques peuvent être attribuées à certains membres sur la base de leurs compétences propres et de leur volonté à s'impliquer (chargé du secrétariat du Groupe Régional, chargé de la communication, chargé du networking, des relations avec les entreprises, veille et alerte emploi, ...)

A titre d'exemple il peut être utile qu'un ou plusieurs implic'acteurs soient chargés de veiller les différents sites diffusant des offres d'emploi, et d'alerter les personnes intéressées.

7/. Système de communication

Un réseau ne fonctionne que si une communication régulière est mise en place entre les membres. L'équipe d'animation doit donc diffuser régulièrement les informations qui lui semblent susceptibles d'intéresser les membres du Groupe Régional. Elle s'astreint également à répondre aux questions

³ Aux adhérents habitant la région comme à ceux qui souhaiteraient s'y installer.

posées. Elle utilise pour cela soit une liste de diffusion par mail, soit le sous-groupe Implic'Action sur LinkedIn, soit enfin le site internet «www.implicaction.eu » ainsi que les groupes régionaux créés.

Sous réserve que l'accord des intéressés ait été obtenu, un annuaire élémentaire, récapitulant les noms, coordonnées, situations des membres, peut être régulièrement tenu à jour et diffusé.

8/. Offres d'emploi – Appels au réseau :

Les offres d'emploi (notamment celles du marché caché) doivent être portées à la connaissance de tout le Groupe Régional dès qu'elles sont connues. Les besoins ou demandes diverses, exprimés par les adhérents peuvent faire l'objet d'un « appel au réseau » par mail, par le groupe de la Région, éventuellement par le site national.

9/. Mise en réseau individuelle :

Le groupe fonctionnera d'autant mieux que les membres se connaissent personnellement. Il faut encourager les membres du groupe à se connecter entre eux sur internet et à se rencontrer. Le président du groupe régional doit s'efforcer de rencontrer individuellement chaque nouveau membre dès que celui manifeste son intention de rejoindre Implic'Action.

10/. Partenariats

Toutes les occasions doivent être saisies de mettre en place localement des partenariats avec des organismes susceptibles d'aider Implic'Action dans la réalisation de sa mission.

Ces partenariats doivent avoir une vraie justification, être équilibrés et se prononcer clairement sur :

- Ce qu'attend Implic'Action du partenaire,
- Ce qu'Implic'Action peut apporter au partenaire.

11/. Accompagnement des Implic'Acteurs :

Le principe est que chaque implic'Acteur doit se voir attribuer un implic'Actif référent, pour l'accompagner dans sa recherche d'un emploi. L'équipe d'animation veille à la désignation de cet implic'actif référent. Elle s'efforce d'assurer un suivi de la démarche de chacun des implic'Acteurs et du bon fonctionnement de cet accompagnement.

Le rôle de l'implic'Actif référent est notamment d'aider l'implic'Acteur dans la validation de son projet professionnel, de lui faciliter l'enquête terrain grâce à son réseau et, dans la mesure de ses moyens, de lui procurer les contacts qui lui paraissent appropriés.

Il est interdit pour un membre du groupe de proposer des prestations d'accompagnement payantes à un implic'acteur (Bilan de compétence, remplacement, formation...)

12/. Ouverture des réseaux réciproques

Les membres du groupe régional sont invités à ouvrir leurs réseaux aux autres membres du groupe.

13/. Adhésion des membres du groupe à l'association

Les animateurs doivent encourager les membres du groupe à adhérer à l'association en s'acquittant de leur cotisation annuelle. Le portail implication.eu permettra l'accès à la partie « Membres » de ce portail et nécessitera d'être à jour de sa cotisation.

14/. Compte rendus des rencontres régionales

Les comptes rendus et le fichier participants des rencontres régionales doivent être systématiquement transmis en copie aux membres du bureau.

15/. Moyens financiers

L'association Implic'Action peut verser une allocation aux groupes régionaux après présentation d'un budget prévisionnel qui devra être approuvé par le bureau du Conseil d'Administration.